

Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 4 080 567 francs destiné à la réfection partielle et à la mise en conformité de la patinoire intérieure des Vernets, située au 4, rue Hans-Wilsdorf parcelle 2417, feuille 89, section Genève-Plainpalais.

Préambule

En 1958, la Suisse compte un grand nombre de patinoires naturelles à l'exploitation très aléatoire en raison des caprices de la météo. Lausanne, Neuchâtel et Zurich s'enorgueillissent de leur patinoire artificielle, bientôt suivies par Genève qui inaugure la sienne en 1959.

Conçue dans le cadre d'un concours d'architecture lancé en 1954 par la Ville de Genève, la patinoire constitue le premier maillon du centre sportif des Vernets.

Au fur et à mesure des besoins, des constructions ont été installées sur les promenoirs et les gradins, la plus importante étant les tribunes assises sur les côtés latéraux. Les installations ont elles aussi été transformées, notamment le chauffage et la ventilation (prévus à l'origine pour 10°C à l'intérieur atteignant aujourd'hui une moyenne de 16 à 18°C). L'éclairage et la sonorisation ont également été améliorés.

Au fil des ans, la patinoire a subi un important changement de destination. Conçue au départ pour des manifestations sur glace uniquement, elle est peu à peu devenue la salle polyvalente que nous connaissons aujourd'hui et que nous voulons maintenir. Exploitée durant de nombreuses années avec une capacité d'accueil de 9000 places, elle abrite aujourd'hui une grande variété de spectacles.

En 1986, le DAEL (anciennement DTP) a établi une mise en demeure limitant à 5000 personnes la capacité de la patinoire, suite aux problèmes de sécurité survenus lors de concerts ayant accueillis plus de 8000 personnes.

Cette mise en demeure a abouti le 17 mars 1992 au vote par le Conseil municipal d'un crédit de 13 662 108 francs destiné à divers travaux de sécurité et à la rénovation partielle de la patinoire couverte des Vernets.

Ces travaux ont été réalisés entre 1993 et 1994.

Exposé des motifs

L'ascension du Genève-Servette Hockey Club en ligue nationale A (LNA) dès la saison 2002-2003 (premier match le 6 septembre 2002) rend nécessaire certains travaux d'aménagement et d'amélioration dans la patinoire intérieure des Vernets.

Pour répondre aux exigences de la ligue nationale et pour garantir des conditions de jeux conformes à ces directives, des aménagements et des équipements complémentaires sont absolument indispensables. Il en va de même en ce qui concerne les contraintes posées par les journalistes et la télévision. La

retransmission des matches de LNA et leur couverture journalistique nécessitent en effet de reconsidérer complètement l'espace presse et TV actuel, notamment par la création de cabines de commentateurs, ainsi que par l'ajout et la nouvelle distribution des caméras.

Autre conséquence de la confrontation avec des clubs de LNA: les mesures de sécurité envers les spectateurs doivent être renforcées lors des matches à risques, notamment par la possibilité d'éviter le face-à-face des supporters. A cet effet, des travaux doivent être engagés dans les meilleurs délais dans les gradins «visiteurs» côté rue François-Dussaud.

Enfin, divers aménagements touchant aux gradins et aux loges sont nécessaires pour améliorer la visibilité et le confort des spectateurs. La configuration du gradin côté Jura doit être modifiée pour augmenter de façon significative le nombre de loges, par module de cinq et dix places. Des sanitaires sont également prévus dans cette partie de la patinoire.

Les gradins latéraux situés sur une ancienne construction en bois et métal seront reconstruits et surélevés pour permettre d'accueillir un plus grand nombre de spectateurs en places debout. Profitant de cette reconstruction, des locaux de service pourront prendre place sous ces nouveaux gradins.

Dans une étape ultérieure, le réaménagement et l'agrandissement des vestiaires sera réalisé.

Il va de soi que les améliorations et les aménagements proposés seront également utiles lors de manifestations autres que les matches de hockey, étant entendu que la patinoire des Vernets conservera son caractère de salle polyvalente. Outre les manifestations de glace, comme les galas de patinage artistique ou autres spectacles sur glace, de grands événements sont d'ores et déjà prévus hors saison de glace tels que les championnats du monde de pétanque en juillet 2003 ou les championnats d'Europe élite de badminton à fin avril 2004.

Réponses aux motions et postulats

Cette demande de crédit répond à la première partie de la motion M-280 de MM. Jean-Pierre Oberholzer, Pierre Reichenbach, Georges Queloz, Peter Pirkli, Pierre Maudet et Didier Bonny renvoyée en commission le 16 avril 2002, intitulée : «Contrat de gestion pour la patinoire des Vernets».

Pour la deuxième partie de la motion, des négociations sont en cours actuellement avec le propriétaire du Genève-Servette Hockey Club afin d'étudier les possibilités et les modalités de financement.

Description des travaux

Aménagement de loges dans la zone VIP

Afin de répondre aux normes de la ligue de hockey pour les patinoires recevant des matches de ligue nationale A, la configuration des gradins côté voirie doit être modifiée pour augmenter de manière significative le nombre de loges, aujourd'hui au nombre de 56. Le projet prévu permettra de porter le nombre de places pour les loges VIP à 282.

Aménagement / reconstruction d'une zone presse, TV, journalistes

La retransmission des matches de LNA et leur couverture journalistique nécessitent de reconsidérer complètement l'espace presse et TV actuel.

Afin d'offrir des conditions de travail acceptables aux commentateurs TV et radio et aux représentants de la presse écrite, il est prévu de construire, en hauteur, au niveau du mirador actuel, des cabines (d'une longueur totale d'environ 50 mètres) permettant d'accueillir les médias.

Agrandissement des vestiaires

Afin d'augmenter les surfaces actuellement disponibles pour les locaux sanitaires et les vestiaires, il est proposé de «récupérer» les espaces disponibles sous les paliers des escaliers de secours situés côté voirie.

Ces surfaces représentent un volume total d'environ 1280 m³.

Ces zones sont actuellement utilisées comme parking et comme lieu de stockage.

Réaménagement des gradins latéraux

Les gradins latéraux ont chacun une capacité de 800 places pour la partie en béton et de 506 places assises. Ces dernières sont situées sur une ancienne construction en bois et métal qui a fait l'objet de mesures de renforcement pour en assurer la sécurité (en aucun cas la capacité de 506 places ne doit être dépassée).

Afin d'améliorer la capacité de ces deux zones latérales ainsi que la visibilité des places debout, il est proposé de reconstruire les gradins latéraux. Les places assises devraient pouvoir être utilisées comme places debout lors de matches (avec augmentation de la capacité actuelle et en toute sécurité) et la zone des nouvelles places debout offrira une meilleure visibilité aux spectateurs. Par ailleurs, la reconstruction complète de ces gradins permettra de loger en dessous des locaux à destination de buvettes, sanitaires, stands divers, etc...

Dans le cas particulier du gradin «visiteurs» (côté rue François-Dussaud), il est en plus indispensable de prévoir la possibilité de séparer les supporters lors de matches à risques. Cette possibilité existe pour ce qui est de l'accès dans la patinoire, puisque les supporters visiteurs peuvent accéder à leur place par le côté voirie.

Toutefois, rien ne les empêche aujourd'hui de se mélanger au reste du public pour, par exemple, accéder aux W.-C., aux buvettes, etc.

Afin de remédier à cette situation qui pourrait se révéler dangereuse, il est proposé de fermer l'accès au hall principal et, en conséquence, de construire des sanitaires et une buvette réservés aux supporters visiteurs.

Caractéristiques de l'ouvrage et descriptif des travaux

112. Démolition

Murs des gradins entre la zone assise et la zone debout.

Remplissages entre les marches et contre-marches.

113. Démontage

Du parapet entre la piste et les gradins.
Des gradins, des sièges et séparations des loges VIP.
De la cabine de régie centrale au «1^{er} étage» et des escaliers d'accès.
Des sanitaires hommes et femmes au sous-sol côté parking.

12. Aménagements provisoires

La construction provisoire des gradins n'est pas prévue.

13. Protection d'ouvrages existants

Les protections seront réalisées lors des différentes démolitions.

281 Echafaudages

Pour les travaux de démolition, de démontage des cabines et des gradins ainsi que pour la reconstruction de ces éléments.

211.4 Canalisations

Mise en place de canalisations pour nouveaux sanitaires (sous gradins et VIP) et modifications si nécessaire des zones existantes.

211.5 Béton armé

Fondation et renforcement des structures existantes pour les nouveaux gradins et les murs extérieurs des vestiaires.

211.6 Maçonnerie

Fouilles et travaux de maçonnerie pour l'agrandissement des vestiaires, maçonnerie diverse pour les différentes interventions.

213 Charpentes métalliques

Structures porteuses des gradins, des cabines et des escaliers.

222 Ferblanterie

Toitures extérieures de l'agrandissement des vestiaires y compris raccords.

224.1 Etanchéité

Toitures extérieures de l'agrandissement des vestiaires.

23 Electricité

Déplacement des tableaux.
Alimentations audiovisuelles, installation des cabines TV, radio, commentateurs et presse.
Installations diverses pour les nouveaux locaux et pour les locaux réaménagés.

235 Téléphone

Installation pour cabines TV, radio, commentateurs et presse.

235.2 Installation audio-vidéo

Chemin de câbles et câblages pour toutes les liaisons entre les caméras, cabines TV, radio et pour la périphérie de la piste.

La situation des caméras est définie comme suit (d'entente avec la TSR):

- deux caméras dans la cabine principale (balcon) dans l'axe de la piste;
- une caméra de but de chaque côté, derrière les gardiens;
- u raccordement caméra sous la grande tribune à l'axe de la patinoire.

236.6 Détection incendie

Pour mémoire.

24 Chauffage - ventilation

Pour locaux sanitaires, agrandissement des vestiaires et cabines.

25 Installations sanitaires

Dans locaux sanitaires neufs et transformés.

26 Transports

Pour mémoire.

271.2 Cloisons légères

Séparation des nouveaux locaux sanitaires, agrandissement des vestiaires, locaux sous les gradins.

272 Serrurerie

Séparation des tribunes visiteurs côté François-Dussaud.

Barrières de protection pour les gradins latéraux.

Installation d'escaliers et de passerelles d'accès aux cabines TV, radio, commentateurs et presse.

272.0 Portes et vitrages intérieurs

Modification côté voirie pour agrandissement des vestiaires.

273 Menuiserie intérieure

Portes pour sanitaires sous gradins et VIP.

Portes pour locaux supplémentaires dus à l'agrandissement des vestiaires.

277 Cloisons par éléments

Séparation des loges VIP, modification du parapet entre la piste et les gradins.

281 Chapes

Agrandissement des vestiaires.

281.1 Sol sans joints

Agrandissement des vestiaires.

281.2 Moquettes

Loge VIP avec variante en revêtement synthétique du type Pirelli avec pastilles.

281.6 Carrelages - faïences

Dans locaux sanitaires.

283 Faux plafonds

Plafonds phoniques dans cabines TV, radio et commentateurs.
Plafonds dans locaux sous gradins.

285 Peinture

Peinture de la structure métallique
Peinture des vestiaires, des cabines et des locaux sous les gradins.

285.4 Enseignes et gravures

Panneaux signalétiques divers.

282 Nettoyages

Nettoyages des locaux après travaux.

901 Ameublement

Nouveaux sièges des loges VIP.
N.B. Les gradins latéraux étant prévus sans sièges, les places seront délimitées avec des bandes de couleur.
Bar, comptoirs et vestiaires.

Estimation du coût

		<i>Fr.</i>	<i>Fr.</i>
1	Travaux préparatoires		170 000
10	Démontage et démolition	145 000	
11	Aménagements provisoires et protections	25 000	
2	Bâtiment		2 900 000
211	Echafaudages, canalisations et béton armé	430 000	
213	Construction métallique	900 000	
222	Ferblanterie, étanchéité	100 000	
23	Installations électriques	345 000	
24	Chauffage – ventilation	100 000	
25	Installations sanitaires	250 000	
271	Cloisons	60 000	
272	Serrurerie	130 000	

273	Menuiserie et séparations loges	170 000	
281	Revêtement de sol et faux plafonds	270 000	
285	Peinture, signalisation	110 000	
287	Assèchement et nettoyage	35 000	
29	Honoraires		525 000
291	Honoraires architecte	370 000	
292	Honoraires ingénieur civil	150 000	
296	Honoraires ingénieur géomètre	5 000	
4	Aménagements extérieurs		25 000
5	Frais secondaires et comptes d'attente		80 000
52	Echantillons, maquettes, reproductions, documents, information, plaquette		
		10 000	
58	Compte d'attente pour divers et imprévus		
		70 000	
9	Ameublement et décoration (sièges)		100 000
Sous-total I			<u>3 800 000</u>
55	Prestation du maître de l'ouvrage Honoraires de promotion-construction pour les rénovations et les restaurations 5% du sous-total I		190 000
Sous-total II:			3 990 000
54	Intérêts intercalaires $\frac{3\,800\,000}{2} \times \frac{8}{12} \times 4\%$		50 667
	Fonds municipal d'art contemporain 1% du sous-total II	39 900	<u>39 900</u>
Total du crédit demandé			4 080 567

Validité des coûts

Les prix indiqués sont ceux du mois d'avril 2002 et ne comprennent aucune variation.

Prix du m³ SIA

Le volume restauré/construit est de 123 213 m³, ce qui donne un rapport de 33,20 francs/m³ SIA.

Autorisation(s) de construire

Ce projet de rénovation et de mise en conformité fait l'objet d'une requête en autorisation de construire déposée le 3 mai 2002 auprès du DAEL et qui en principe devrait être délivrée dans un bref délai.

Délais

Le délai référendaire écoulé, les travaux pourront démarrer dans le mois suivant le vote du Conseil municipal et dureront jusqu'au 5 septembre 2002 pour la première étape. La deuxième et dernière étape sera réalisée dès la fin de la saison (2002-2003) de hockey.

Plan financier quadriennal (PFQ)

Cet objet n'est pas prévu au 19^e programme financier quadriennal 2001-2004.

Toutefois, les objets suivants concernant la patinoire intérieure des Vernets sont prévus:

- sous le point N° 50.55 remplacement du «rink» mobile pour une somme de 1 200 000 francs;
- sous le point N° 50.58.01 remplacement du tableau de chronométrage pour une somme de 100 000 francs.

Dans le 20^e programme financier quadriennal 2002-2005, actuellement en cours d'examen auprès du Conseil administratif, le total des objets prévus pour la patinoire intérieure et concernant les aménagements est de 2 400 000 francs.

Budget prévisionnel d'exploitation et charge financière

Charge financière annuelle sur 4 080 567 francs
comprenant les intérêts au taux VG de 4% et
l'amortissement au moyen de 20 annuités

Soit au total: 300 255

Gestion financière

Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'oeuvre

Le service gestionnaire du crédit de construction est le Service des bâtiments.
Le service bénéficiaire du crédit est le Service des sports.

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté ci-après :

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 4 080 567 francs destiné à la réfection partielle et à la mise en conformité de la patinoire intérieure des Vernets, située au 4, rue Hans-Wilsdorf, parcelle 2417, feuille 89, section Genève-Plainpalais.

Article 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 4 080 567 francs.

Article 3. – Un montant de 39 900 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds municipal d'art contemporain institué par l'arrêté du Conseil municipal du 10 février 1950.

Article 4. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève, soit de 2003 à 2022.